

Séance du 23 juin 2025 Délibération n° 23062025-11	
Nombre de membres : - en exercice : 14 - présents : 11 - votants : 13 - absents excusés ayant donné procuration : 2 - absents excusés : 1	L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.
Date de convocation : 19 juin 2025 Date d'affichage : 19 juin 2025	Présents : Christophe BEC, Aurore BORREDA, Axelle BOYER, Régine BROS, Francis CAZARD, Francis ESPINASSE, Patrick MARTY, Jacques MOLIERES, Yannick RECOULES, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER.
Objet de la Délibération : Adhésion au service médecine professionnelle et préventive du CDG de la FPT de l'Aveyron 2025-2027	Excusés : Daniel MAYANOBE (pouvoir donné à J. MOLIERES), Nathalie RAOUL, Michel ROUMEGOUS (pouvoir donné à Y. RECOULES). Secrétaire de séance : Yannick RECOULES.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 23 octobre 2024 fixant les tarifs des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion,

Considérant que la convention d'adhésion au service du médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31/12/2024 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Président à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE CONFIER** le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2025.
- **DE REGLER** au Centre de Gestion de l'AVEYRON, le montant des prestations assurées par ce service.

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié exécutoire,

Transmis en Préfecture,

Publié et notifié le 3 juillet 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Yannick RECOULES

Jacques MOLIERES

